



Assemblée générale

Distr. limitée
16 juillet 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 48 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution soumis par le Président de l'Assemblée générale

Création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009, par laquelle elle a approuvé par consensus le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹,

Consciente de l'ampleur de la crise financière et économique actuelle et du caractère urgent des mesures de suivi,

Réaffirmant que ce processus continuera d'être piloté par les États Membres,

1. *Décide* de créer immédiatement un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹;

2. *Prie* le Groupe de travail spécial à composition non limitée de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la soixante-quatrième session.

¹ Résolution 63/303, annexe.

